

CAPES / Agrégation

LA FRANCE



Yannick Clavé



CAPES/Agrégation

La France

Yannick Clavé



Conception graphique couverture : Nathalie FOULLOY

Mise en pages : Anne-Florence BUYS

ISBN 9782340-116375

Dépôt légal : juillet 2026

©Ellipses Édition Marketing S.A.

8/10 rue la Quintinie 75015 Paris



Le Code de la propriété intellectuelle et artistique n'autorisant, aux termes des alinéas 2 et 3 de l'article L. 122-5, d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale, ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite » (alinéa 1^{er} de l'article L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

www.editions-ellipses.fr

Avant-propos

Alors que la géographie de la France était réduite à des questions thématiques depuis de nombreuses années aux deux agrégations externes, elle fait son grand retour, à compter de la session 2027, dans son approche globale, sobrement intitulée : « La France ». Cette question devient également commune avec l'agrégation interne. La lettre de cadrage pour les trois agrégations, disponible sur le site « Devenir enseignant », est particulièrement exigeante : elle « *ambitionne d'interroger la France dans toutes ses dimensions, thématiques et régionales, dans ses territoires continentaux, insulaires et maritimes* ». Il est donc nécessaire de s'appuyer sur un manuel global abordant l'ensemble de ces dimensions, tant pour la métropole que pour l'outre-mer.

Entièrement pensé pour les candidats et leurs formateurs, à jour des chiffres les plus récents, cet ouvrage est le seul à articuler chapitres de cours, présentation détaillée de la méthode des épreuves, fonds de carte, annales des sujets, sujets corrigés, cartes et schémas en nombre, selon un modèle éprouvé que j'ai initié il y a désormais presque quinze ans, qui continue à faire ses preuves dans tous les concours et à accompagner de nombreux candidats vers la réussite. L'ensemble est complété, à la fin, par des tables permettant de faciliter le repérage et de naviguer à l'intérieur du livre en fonction des besoins.

Chaque chapitre est organisé de manière rigoureuse et identique, conçu comme un cours universitaire et pédagogique :

- Un récapitulatif de ce qu'il faut retenir, avec les chiffres clefs, les dates incontournables et les principaux repères à savoir localiser.
- Un encadré de mise au point épistémologique.
- Une introduction avec une problématique globale.
- Un cours détaillé en trois parties problématisées et sous-parties, avec des exemples précis et de nombreux encadrés (« zoom »). Les éléments essentiels sont mis en gras.
- À la fin, un lexique des mots à savoir définir et des pistes bibliographiques d'approfondissement.

Je souhaite à chacune et chacun des candidats la meilleure réussite mais aussi une belle découverte de la richesse des territoires français.

Yannick Clavé

L'ensemble des chiffres cités dans ce livre sont ceux disponibles au moment de sa publication en 2026. Il appartient au lecteur d'effectuer, le cas échéant, une actualisation des données statistiques.

Les sites institutionnels suivants sont à consulter : *INSEE*, *INED*, *Observatoire des territoires*, *Observatoire du littoral et de la mer*, *Agreste*.

La géographie de la France dans les agrégations

Agrégation externe d'histoire

La question concerne la quatrième épreuve écrite, ainsi que l'épreuve orale de géographie.

Admissibilité : Quatre épreuves écrites	Admission : Trois épreuves orales
➤ 1^{re} dissertation d'histoire – Sujet portant sur l'une des quatre questions au programme. – Coefficient 1. – Durée : 7 heures.	➤ Leçon d'histoire générale – Un sujet de type leçon, hors programme, pouvant porter sur n'importe quelle période historique. – Coefficient 2. – Durée de préparation : 6 heures. – Passage devant le jury : 1 heure (exposé 30 minutes ; entretien 30 minutes).
➤ 2^e dissertation d'histoire – Sujet portant sur l'une des quatre questions au programme (<i>obligatoirement une période postérieure à celle de la 1^{re} dissertation</i>). – Coefficient 1. – Durée : 7 heures.	➤ Étude de documents historiques – Un ou plusieurs documents à commenter, sur l'une des quatre questions au programme. – Coefficient 2. – Durée de préparation : 6 heures. – Passage devant le jury : 1 heure (exposé 25 minutes ; entretien 35 minutes).
➤ Commentaire de document historique – Un texte portant sur l'une des quatre questions au programme (<i>une des deux périodes n'ayant pas fait l'objet d'un sujet de dissertation</i>). – Coefficient 1. – Durée : 7 heures.	➤ Explication de documents géographiques – Une carte topographique ou un dossier documentaire à commenter, sur l'une des deux questions au programme. – Coefficient 2. – Durée de la préparation : 6 heures. – Passage devant le jury : 1 heure (exposé 25 minutes ; entretien 35 minutes).

➤ Composition de géographie – Sujet portant sur l’une des deux questions au programme. – Coefficient 1. – Durée : 7 heures.	
---	--

Agrégation externe de géographie

La question concerne la deuxième épreuve écrite (et potentiellement la première en cas de sujet transversal), ainsi que l’épreuve orale de commentaire de documents géographiques.

Admissibilité : Quatre épreuves écrites	Admission : Trois épreuves orales
➤ 1^{re} composition : géographie thématique – Sujet portant sur l’une des quatre questions au programme. – Coefficient 1. – Durée : 7 heures.	➤ Commentaire de documents géographiques – Un dossier documentaire à commenter (cartes à différentes échelles, croquis, graphiques, photographies, images satellite, tableaux statistiques, textes...), sur l’une des questions au programme. – En version numérique sur une clé USB. – Lorsque le dossier repose principalement sur une carte topographique (désignée comme « document 1 »), celle-ci est remise au candidat sous format papier. – Coefficient 3. – Durée de la préparation : 6 heures. – Passage devant le jury : 55 minutes (exposé 30 minutes ; entretien 25 minutes).
➤ 2^e composition : géographie des territoires – Sujet portant sur l’une des quatre questions au programme. – Coefficient 1. – Durée : 7 heures.	➤ Leçon de géographie hors programme – Un sujet de type leçon, hors programme. – Coefficient 3. – Durée de préparation : 6 heures. – Passage devant le jury : 55 minutes (exposé 30 minutes ; entretien 25 minutes).

➤ Épreuve sur dossier : concepts et méthodes de la géographie – Travail sur un dossier documentaire. – Choix entre trois options : Aménagement ; Milieux et environnement ; Espaces, territoires et sociétés. – Coefficient 1. – Durée : 7 heures.	➤ Commentaire et confrontation de documents historiques – Un corpus de 4 à 5 documents à commenter, sur l'une des deux questions au programme, à partir d'un libellé de sujet. – Coefficient 3. – Durée de préparation : 6 heures. – Passage devant le jury : 55 minutes (exposé 30 minutes ; entretien 25 minutes).
➤ Composition d'histoire – Sujet portant sur l'une des deux questions au programme. – Coefficient 1. – Durée : 7 heures.	

Agrégation interne d'histoire et de géographie

La question concerne la deuxième épreuve écrite ainsi que la troisième épreuve écrite selon le choix du candidat. La France est également très présente dans les sujets donnés à l'oral, rattachés aux programmes scolaires.

Admissibilité : Trois épreuves écrites	Admission : Deux épreuves orales
➤ Dissertation d'histoire – Sujet portant sur l'une des deux questions au programme. – Coefficient 1. – Durée : 7 heures.	➤ Épreuve portant sur la didactique de l'histoire ou de la géographie (niveau lycée) – Un sujet de type leçon prenant appui sur les programmes du lycée, en histoire ou en géographie (tirage au sort le jour de l'épreuve). – Coefficient 2. – Durée de préparation : 5 heures. – Passage devant le jury : 1 heure maximum (exposé 40 minutes, entretien 20 minutes).

➤ Dissertation de géographie – Sujet portant sur l’une des quatre questions au programme. – Coefficient 1. – Durée : 7 heures.	➤ Épreuve portant sur la didactique de la discipline qui n’a pas fait l’objet de la 1^{re} épreuve d’admission (niveau collège) – Un sujet de type leçon prenant appui sur les programmes du collège, en histoire ou en géographie (tirage au sort le jour de l’épreuve, discipline n’ayant pas fait l’objet de l’épreuve précédente). – Coefficient 2. – Durée de préparation : 5 heures. – Passage devant le jury : 1 heure maximum (exposé 40 minutes, entretien 20 minutes).
➤ Commentaire, analyse scientifique, utilisation pédagogique de documents historiques ou géographiques – Choix entre l’histoire ou la géographie (au moment de l’inscription au concours). – Travail sur un dossier documentaire. – Coefficient 1. – Durée : 5 heures.	

Principaux repères spatiaux de la géographie de la France

*Ce tableau récapitule les principaux éléments – non exhaustifs – considérés comme essentiels pour maîtriser la géographie de la France : il est nécessaire à la fois de savoir les **localiser** et de savoir les **définir**.*

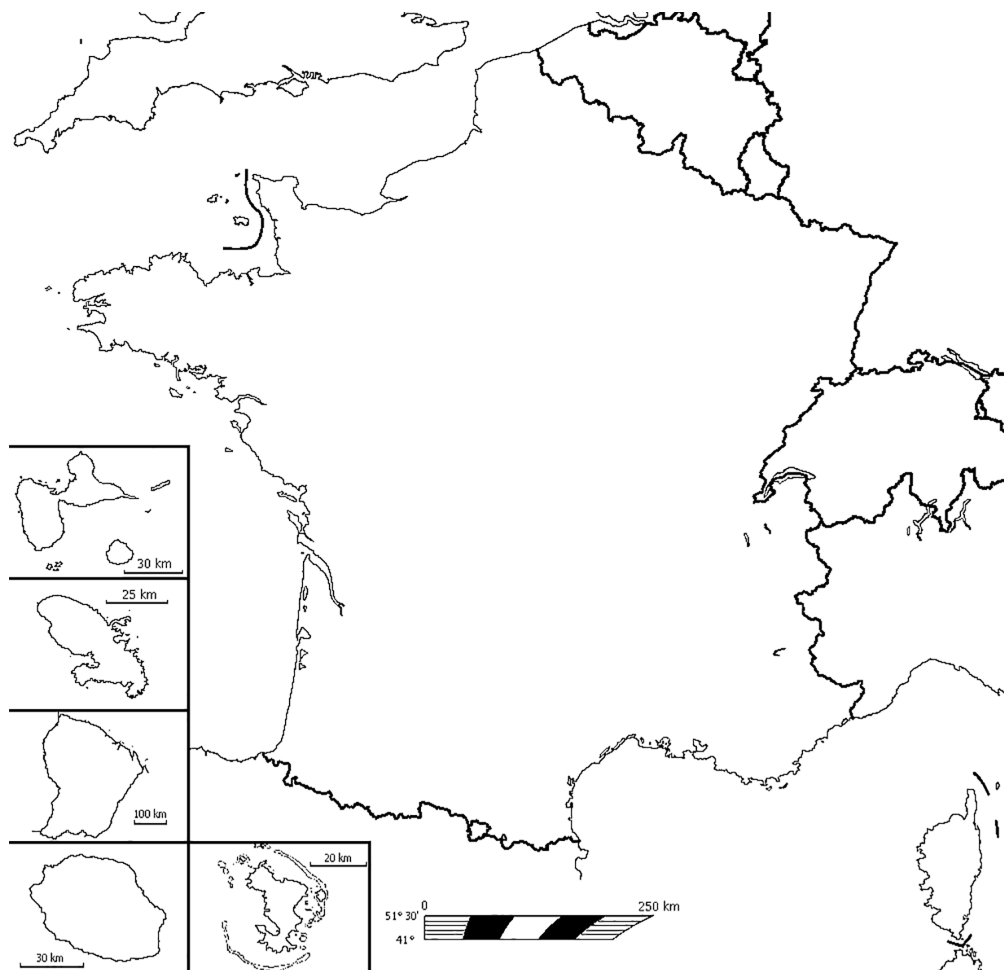
Les rapports des jurys insistent, année après année, sur ces deux éléments, qui font hélas souvent défaut, à l'écrit comme à l'oral. Lors des épreuves orales, des questions sont souvent posées aux candidats sur des points considérés comme élémentaires, notamment en géographie physique. Certes, celle-ci n'est guère plus enseignée, ce qui est une erreur, mais des candidats agrégatifs se doivent de maîtriser ses fondamentaux, par exemple être capables de reconnaître les différentes parties d'un fleuve, de savoir distinguer une plaine d'un plateau ou bien encore d'identifier les différents versants d'une montagne sur une carte topographique.

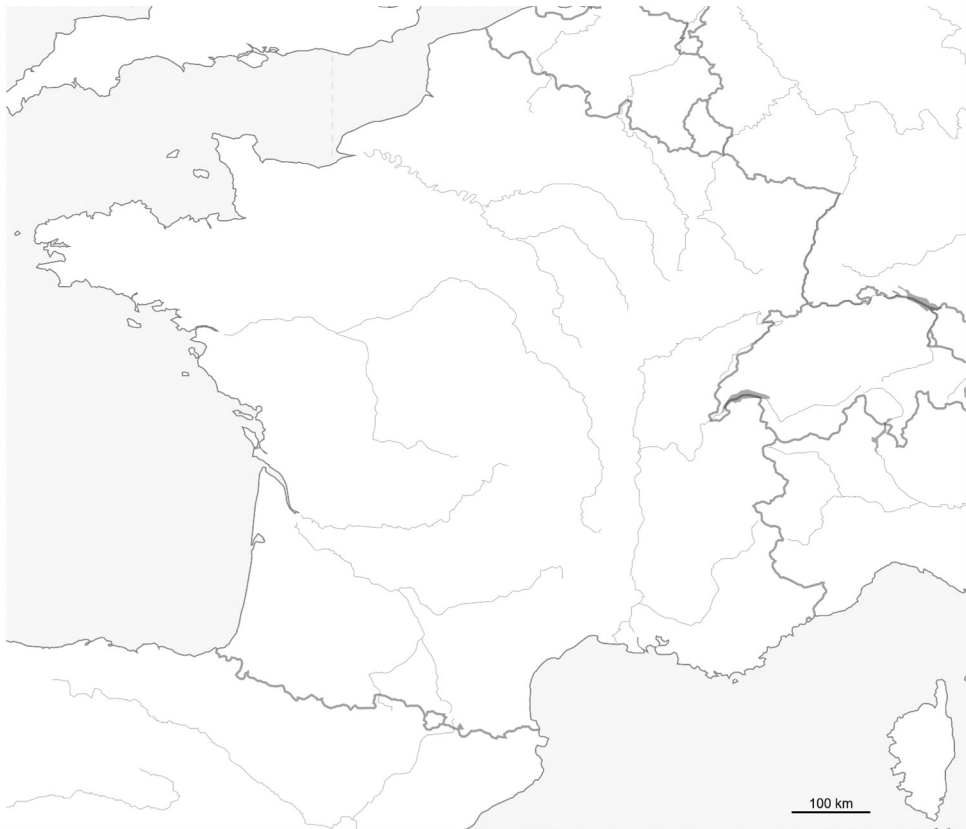
Nous vous conseillons donc de vous entraîner à localiser ces éléments mais aussi de vous constituer un répertoire des principales définitions.

Éléments géographiques	Lieux ou espaces à savoir localiser	Termes et notions à savoir définir
Reliefs	• Montagnes (avec leurs points culminants) : Alpes, Pyrénées, Massif central, Cévennes, Morvan, Jura, Vosges, Ardennes, Massif armoricain (monts d'Arrée), Corse. • Plaines et bassins sédimentaires : Bassin aquitain, Bassin parisien, Beauce, Anjou, Vendée, plaine de Flandres, plaine d'Alsace, plaine de la Crau, Landes. • Les principaux seuils. • Les principales régions de cuestas. • L'opposition entre la France alpine et la France hercynienne.	– Montagne : versant, ubac, adret, vallée, torrent, cône de déjection, talweg, crête, haute/moyenne montagne, étagement biogéographique – Plaine – Plateau – Bassin sédimentaire – Seuils – Cuestas – France alpine / hercynienne

Cours d'eau	Seine, Loire, Garonne, Rhône, Saône, Durance, Isère, Meuse, Moselle, Marne, Oise, Yonne, Allier, Cher, Dordogne, Aveyron, Tarn, Aude...	– Fleuve, amont, aval, sens d'écoulement – Vallée, talweg, gorges – plaine alluviale, lit majeur, lit mineur, chenal, méandre – Ripisylve – Confluence
Façades maritimes et littorales	Méditerranée, golfe du Lion, bouches de Bonifacio, cap Corse, delta du Rhône et Camargue, Atlantique, marais de la Brière, golfe de Gascogne, bassin d'Arcachon, île d'Oléron, île de Ré, île de Noirmoutier, île d'Ouessant, baie de Saint-Malo, baie de Seine, baie de Somme, Manche, péninsule du Cotentin, détroit du Pas-de-Calais...	– Estuaire, delta – Littoral, trait de côte, estran, marée, avant-pays, arrière-pays – Golfe, baie, calanque, cap, péninsule, grau, côte à lido, lagune, falaise – Mangrove, atolls, coraux – Zones humides, marais maritimes
Lacs et étangs	Lac Léman, étang de Berre, étang de Thau, étang de Vaccarès, lac du Bourget, lac de Serre-Ponçon...	– Lac – Étang
Climats	Les principales zones climatiques : méditerranéen, océanique, continental dégradé (semi-continental), de transition (« parisien »), montagnard	– Climat – Diagramme climatique – Effet de foehn
Ports	Dunkerque, Calais, Boulogne, Dieppe, Le Havre, Caen, Cherbourg, Granville, Saint-Malo, Brest, Quimper, Concarneau, Vannes, Nantes, Saint-Nazaire, La Rochelle, Bordeaux, Bayonne, Port-Vendres, Port-la-Nouvelle, Sète, Marseille, Fos-sur-Mer, Toulon, Nice, Bastia, Ajaccio.	– Port – Port autonome
Villes	Paris, Marseille, Lyon, Toulouse, Nice, Nantes, Strasbourg, Mulhouse, Montpellier, Bordeaux, Lille, Lens, Amiens, Rennes, Reims, Le Havre, Caen, Rouen, Saint-Étienne, Toulon, Grenoble, Dijon, Angers, Le Mans, Aix-en-Provence, Brest, Nîmes, Limoges, Clermont-Ferrand, Tours, Amiens, Metz, Besançon, Perpignan, Orléans, Bastia, Ajaccio, Narbonne, Bayonne, La Rochelle, Brest, Quimper, Cherbourg, Calais, Dunkerque, Nancy...	– Ville, commune, agglomération, aire d'attraction – Ville moyenne, ville petite, grande ville, métropole
Découpages administratifs	– Les 13 régions administratives de métropole – Les départements et leurs chefs-lieux – Tous les territoires de l'outre-mer (à différencier selon leurs statuts)	– Région – Département – Outre-mer (DROM, COM)

Fonds de cartes vierges de la France



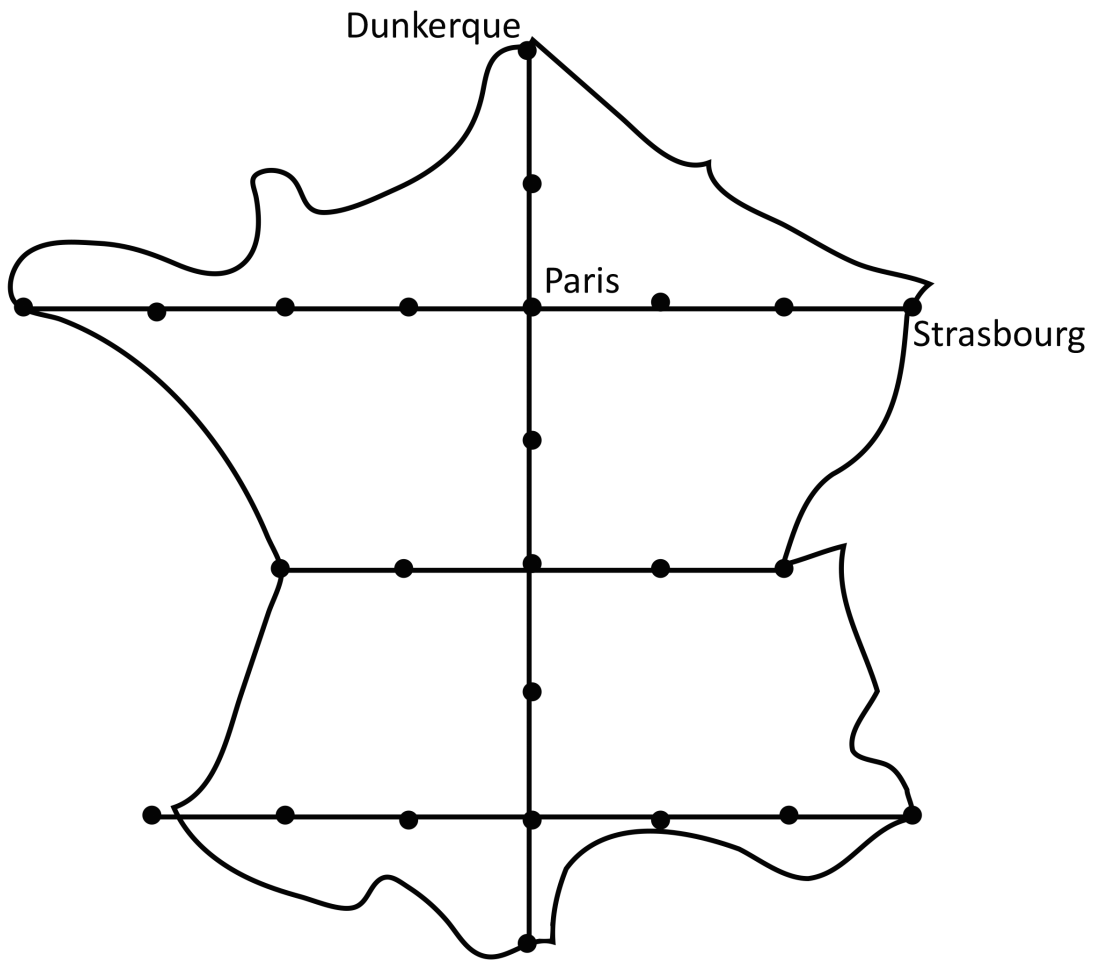


Comment dessiner la France à « main levée » ?

Tout doit être fait au crayon à papier, pour pouvoir effacer à la fin.

L'échelle est approximativement de 250 kilomètres pour 3 points.

1. À l'aide d'une règle, tracer un trait vertical de 7 centimètres. On peut y matérialiser un point pour chaque centimètre.
2. À partir du point le plus au nord, compter 3 points (en incluant le point de départ) et tracer un trait perpendiculaire au trait vertical de 3 centimètres vers l'est (3 points) et 4 centimètres vers l'ouest (4 points).
3. En descendant encore de deux points, tracer un deuxième trait perpendiculaire de 2 centimètres à l'est et à l'ouest (2 points de chaque côté donc).
4. Descendre encore de 2 points pour dessiner un dernier trait perpendiculaire de 3 centimètres à l'est et à l'ouest (3 points de chaque côté donc).
5. Relier les points extrêmes afin d'obtenir la forme générale de la France, en adoucissant les courbes.
6. Certains représentent des villes : le premier au nord est Dunkerque, le troisième Paris et le dernier Perpignan. On peut également placer les villes aux extrémités est (Strasbourg, Aix-les-Bains, Menton) et ouest (Brest, La Rochelle, Biarritz).



D'après C. Ruggeri, *La France. Géographie des territoires*,
Ellipses, 2017, p. 32. Actualisé par Y. Clavé.

Première partie

Apprendre : Les chapitres de cours

La France et ses espaces : une approche géographique

L'essentiel à retenir

- La France est à la fois une entité géographique, une nation politique et une réalité juridique. La géographie de la France, grand classique des études universitaires et scolaires depuis le XIX^e siècle, est plus que jamais d'actualité.
- Le territoire français est le fruit d'une longue construction, dont nombre d'héritages continuent à se lire dans les paysages et dans les dynamiques spatiales.
- Objet géographique ancien, au cœur de la naissance de la géographie scientifique et universitaire, la France a toujours intéressé les géographes. Elle est au cœur des évolutions épistémologiques depuis la fin du XIX^e siècle et elle fait l'objet d'approches renouvelées depuis plusieurs décennies.

Chiffres clefs

- Superficie de la France : 551 000 km² (670 000 km² avec l'outre-mer).
- La France est frontalière avec une quarantaine de pays (frontières terrestres et maritimes).

Principales dates

- **843** : traité de Verdun (première ébauche territoriale de la France)
- **1539** : le français comme langue officielle (ordonnance de Villers-Cotterêts)
- **Révolution française** : naissance de la théorie des « frontières naturelles »

- **1860** : acquisition de Nice et de la Savoie
- **Fin du XIX^e s.** : constitution de l'école française de géographie (école vidalienne)
- **Années 1970** : émergence de la « nouvelle géographie »

Introduction

« La France est-elle un être géographique ? » (Paul Vidal de la Blache, *Tableau de la géographie de la France*, 1903, rééd. 1979, p. 7).

Cette question posée par Paul Vidal de la Blache il y a plus d'un siècle reste toujours d'actualité. Elle interroge le rôle de la géographie et des éléments naturels dans la formation du territoire, son peuplement et son identité. Ces facteurs naturels ne doivent pas être surestimés, d'autant que peu de contraintes naturelles sont aujourd'hui irréversibles. L'émergence de la France comme **entité géographique** s'appuie sur une **longue histoire**, portée par un État en construction. L'historien Fernand Braudel se demandait quant à lui si « *la géographie a-t-elle inventé la France ?* » (*L'identité de la France*, tome 1 : *Espace et histoire*, Paris, Flammarion, 1986).

Faire la géographie de la France, c'est donc étudier **comment ce territoire a été construit, aménagé et transformé** au fil du temps, en analysant à la fois les permanences et les changements visibles dans les paysages et l'organisation des espaces.

Problématique du chapitre

Pourquoi faire une géographie de la France est-il toujours d'actualité ?

I. Comment définir la France ?

Problématique

Pourquoi la France est-elle à la fois une entité géographique, une nation politique et une réalité juridique ?

A. Un territoire

La France se définit comme un espace et un territoire, mais ses contours varient selon les définitions utilisées :

- La **France métropolitaine** désigne le territoire européen, incluant la Corse.
- La **France continentale** exclut la Corse, car c'est une île. Pour limiter son isolement, l'État a instauré depuis les années 1970 une continuité territoriale, via aides et liaisons.
- La **France hexagonale**, plus rarement utilisée, désigne aussi la métropole (avec ou sans la Corse). Le terme est préféré à « métropolitaine » en outre-mer pour éviter les connotations coloniales. L'image de l'hexagone, popularisée au XIX^e siècle, a été reprise par Roger Brunet.
- La **France d'outre-mer ou ultramarine** regroupe les territoires hors d'Europe, souvent insulaires, issus de l'ancien empire colonial, et eux aussi concernés par la continuité territoriale.
- La **France (sans précision)** désigne l'ensemble métropole et outre-mer.

La **superficie** du territoire varie selon les sources et les zones considérées :

- L'INSEE, qui ne prend en compte que les surfaces cadastrées, chiffre la métropole à 543 000 km².
- L'IGN, qui intègre toutes les surfaces (y compris non cadastrées) et s'appuie sur la géodésie satellitaire, évalue cette superficie à **551 000 km²**, donnée de référence pour les géographes.
- Avec les 120 000 km² d'outre-mer, la France atteint **670 000 km²**, sans compter les 550 000 km² de la Terre-Adélie (non habitée). Ces territoires ultra-marins font de la France un pays souverain sur deux continents et trois océans, avec la **deuxième ZEE mondiale** (plus de 10 millions de km²) après les États-Unis.

ZOOM-Notion

Quelle différence entre « espace » et « territoire » en géographie ?

La géographie étudie l'action des hommes sur l'espace où ils vivent, en s'appuyant sur deux notions fondamentales, distinctes mais liées : **l'espace** et le **territoire**.

- **L'espace** désigne une portion quelconque de la surface terrestre, de façon neutre. Il est constitué de **lieux**, points précis localisés par des coordonnées (longitude, latitude). Le lieu est donc ponctuel, tandis que l'espace correspond à une zone plus étendue.

- Le **territoire** est un espace approprié par une société : il est aménagé, délimité par des frontières et contrôlé par un pouvoir politique, souvent un État. Ce passage de l'espace au territoire, appelé **territorialisation**, est un processus long, qui s'étend sur plusieurs siècles pour un État-nation comme la France.

B. Un État et une nation

La France se définit également comme un **État**, c'est-à-dire un ensemble d'institutions politiques juridiquement reconnues qui gouvernent un territoire délimité par des frontières, où vit une population sous souveraineté. Cette construction territoriale s'est étalée du Moyen Âge au XIX^e siècle. Selon la Convention de Montevideo (1933), un État reconnu internationalement doit réunir quatre critères : un territoire, une population, un gouvernement et la capacité de relations internationales. La France est aussi une **nation**, un groupe humain partageant une culture, une langue et une histoire communes. Elle est l'un des États-nations les plus anciens du monde, où **nation et État coïncident**, contrairement à d'autres comme le Royaume-Uni composé de plusieurs nations distinctes.

C'est un **État de droit républicain**. La République, née en 1792 et stabilisée à partir des années 1880 (Troisième République), repose sur des principes définis dès la Révolution française, repris jusqu'à la V^e République qui nous régit depuis 1958. Malgré l'unité et l'indivisibilité du territoire, certains territoires ultra-marins (Polynésie, Nouvelle-Calédonie) bénéficient de statuts particuliers et ne font pas partie de l'Union européenne, bien que leurs habitants aient la citoyenneté européenne. L'appartenance à la République se manifeste par la **nationalité française**, statut juridique garantissant des droits. Elle se transmet par le droit du sang (filiation) et le droit du sol (personnes nées en France de parents étrangers, sous conditions de résidence). Ces règles, en place depuis 1889 et renforcées en 1945, définissent la citoyenneté française.

ZOOM-Notion

Une vocation universelle : la francophonie

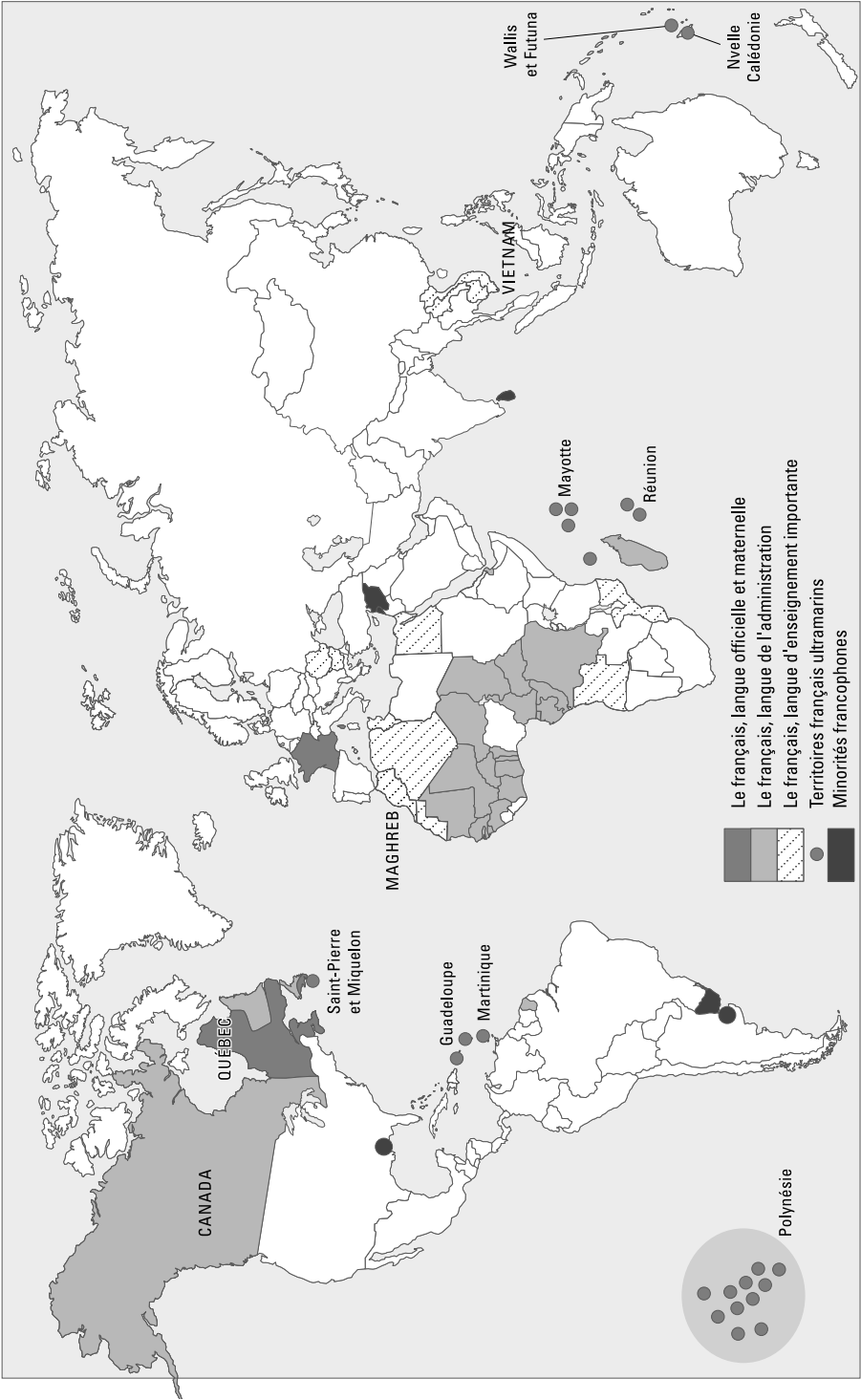
La francophonie, ou monde francophone, désigne l'ensemble des personnes, des institutions et des territoires qui utilisent la langue française comme langue maternelle, langue officielle, langue administrative ou langue d'usage courant. Selon l'OIF (Organisation internationale de la francophonie, créée en 1970 et regroupant aujourd'hui

90 États ou gouvernements), le français est la quatrième langue la plus parlée au monde, avec 396 millions de locuteurs soit 4,2 % de la population mondiale, dont 275 millions en font un usage quotidien.

Cette francophonie est très largement mondialisée mais très inégalement répartie : elle est majoritairement située en Afrique, qui concentre désormais près de 60 % des locuteurs francophones. L'Europe reste un foyer important, notamment en France, en Belgique, en Suisse et au Luxembourg, tandis que l'Amérique du Nord (Québec) et les territoires d'outre-mer complètent cet ensemble. La francophonie constitue à la fois un espace culturel, linguistique et géopolitique, porté par des dynamiques démographiques très fortes, notamment en Afrique, qui en font un levier important d'influence pour la France et les pays francophones.

Carte

Les territoires de la francophonie



C. Des territoires contrastés à toutes les échelles

Plutôt que de parler du territoire français au singulier, il est plus pertinent d'employer le pluriel, car la France se compose de multiples territoires aux identités naturelles et culturelles très marquées. Sa grande diversité climatique et topographique, sa situation en finistère européen et son ouverture maritime ainsi que son riche patrimoine historique et culturel, ont façonné de nombreuses identités régionales et locales. Le terme de « **pays** », issu du latin *pagus*, désigne souvent ces territoires aux frontières floues, rattachés à un terroir et dotés d'une forte identité à laquelle les habitants sont attachés (exemples : pays de Caux, pays de Gex, Champagne berrichonne, Comtat Venaissin). Les découpages administratifs en régions et départements ne reflètent pas toujours ces réalités vécues (→ *chapitre 2*).

Cette diversité se comprend à toutes les échelles spatiales, selon une **approche multiscalaire** qui analyse l'organisation des espaces du local au mondial, par des « effets de zoom » successifs. Les géographes intègrent également les **échelles temporelles**. Tout espace possède une histoire, visible dans son organisation actuelle, ce que Fernand Braudel exprimait en disant que les paysages sont des « survivances du passé ». Par exemple, dans les anciens bassins industriels du Nord-Est, les paysages restent marqués par l'héritage industriel des XIX^e et XX^e siècles (terrils, habitat ouvrier, friches industrielles). La désindustrialisation à partir des années 1970 a engendré une crise économique et sociale durable, avec des difficultés de reconversion territoriale qui perdurent aujourd'hui.

II. L'héritage d'une construction territoriale millénaire

Problématique
<i>Pourquoi le territoire français est-il le fruit d'une lente construction pluriséculaire, dont les héritages continuent à se lire dans les paysages et dans l'organisation spatiale ?</i>

A. Les origines lointaines du territoire français de l'Antiquité à l'an mil

1) *La Gaule romaine, ancêtre de la France ?*

Dans l'Antiquité, le territoire de la France actuelle n'existe pas en tant que tel. Il fait partie de la civilisation celte. Les « **Gaulois** » ne forment pas un peuple unique ou un État spécifique : ce sont en réalité des dizaines de peuples, indépendants les uns des autres, appartenant à une vaste aire culturelle s'étirant de l'Europe centrale à la péninsule ibérique. Ce sont les Grecs et les Romains qui inventent le mot « Gaulois » pour les désigner. Jules César, entre 58 et 51 av. J.-C., fait la conquête de ceux qui vivent dans une partie de la France actuelle, appelée à l'époque par les Romains « Gaule chevelue » ou « Gaule celtique ».

César fixe la frontière entre « Gaulois » et Germains au niveau du Rhin, une limite arbitraire davantage politique que géographique ou culturelle, destinée à valoriser ses conquêtes. À l'époque moderne et surtout sous la Révolution, cette frontière est réinterprétée comme une « **frontière naturelle** », pour légitimer les annexions françaises au-delà du Rhin.

2) *Un héritage antique qui se lit encore dans les paysages actuels*

Les Celtes fondent les premiers **centres urbains** d'Europe, les *oppida*, comme Bibracte ou Alésia. Les Romains poursuivent cette urbanisation en créant des cités gallo-romaines, comme Arles. L'organisation urbaine antique influence encore le tissu urbain actuel (→ *chapitre 4*).

Les Celtes amorcent un **réseau routier** que les Romains développent largement pour des raisons militaires, administratives et économiques. Les voies romaines forment encore la base des axes de transport modernes dans plusieurs régions françaises, notamment la via Domitia qui longe l'autoroute A9.

3) *Durant les premiers siècles du Moyen Âge : de la Gaule à la Francie*

À la fin de l'Antiquité, au V^e siècle, le pouvoir romain s'effondre progressivement, incapable de protéger ses frontières des incursions des peuples dits « barbares » — Francs, Burgondes, Wisigoths — qui s'installent durablement à l'intérieur de l'Empire d'Occident, le faisant disparaître. La date symbolique de 476, marquant la chute du dernier empereur romain, confirme une réalité déjà ancienne. **Les Francs**, menés par Clovis, fondateur des Mérovingiens, s'établissent dans le nord de l'ancienne Gaule,

chassent les autres peuples barbares et étendent leur domination sur l'ensemble de la Gaule romaine. Ce **royaume « romano-barbare »** conserve les traditions romaines, tandis que Clovis se convertit au catholicisme et choisit Paris comme capitale en 508, amorçant le déplacement du centre politique vers le Bassin parisien.

Au VIII^e siècle, les **Carolingiens** prennent le pouvoir, avec Charlemagne comme figure emblématique. Son vaste empire, de dimension européenne, englobe l'essentiel du territoire actuel français sans unité politique propre. Son projet de restauration de l'Empire romain d'Occident échoue, mais il est considéré comme un fondateur symbolique de l'Europe.

Les IX^e et X^e siècles marquent un tournant majeur : le **traité de Verdun (843)** divise l'empire carolingien entre les trois petits-fils de Charlemagne. Un des trois royaumes créés est la **Francie occidentale** : c'est la première ébauche de la France actuelle. Le mot « France » apparaît dans les sources aux XI^e et XII^e siècles. En **987**, l'élection d'**Hugues Capet** inaugure la dynastie capétienne, qui va consolider progressivement une autorité royale forte et contribuer à la formation durable du territoire français.

B. Affirmation de l'État monarchique et construction territoriale (X^e siècle-XVIII^e siècle)

1) L'affirmation progressive d'un État et de son territoire sous la monarchie capétienne (987-1328)

Les souverains capétiens mènent sur le long terme deux politiques complémentaires : l'extension territoriale du royaume et l'affirmation progressive de l'autorité royale face aux grands aristocrates souvent autonomes. Cette double stratégie affaiblit les seigneurs locaux et renforce l'État. Ils bénéficient aussi du « **miracle capétien** » : chaque roi a au moins un fils, assurant la continuité dynastique et la stabilité politique.

Les XII^e et XIII^e siècles constituent l'apogée de la dynastie capétienne. Des rois comme Philippe Auguste, qui conquiert la Normandie, Louis IX qui achève la conquête du Midi, et Philippe le Bel, étendent significativement le territoire. C'est aussi au XIII^e siècle qu'émerge un premier **sentiment national**, perceptible notamment lors de la bataille de Bouvines en 1214, victoire fondatrice étudiée par l'historien Georges Duby.

Le royaume connaît une prospérité relative, marquée par de profondes transformations territoriales : essor des villes et des campagnes. Les « grands défrichements » du XI^e au XIV^e siècle modifient durablement les **paysages agricoles**, avec la formation du bocage à l'Ouest et de l'openfield dans le Bassin parisien et en Champagne.

2) De la guerre de Cent Ans au XVI^e siècle : la modernisation de l'État

La dynastie des Valois, qui succède aux Capétiens en 1328, affronte la guerre de Cent Ans contre l'Angleterre (1337-1453). Ce long conflit, ponctué de trêves et négociations, cause d'importantes pertes démographiques et matérielles, mais renforce la monarchie française. Il marque une étape cruciale dans la construction d'un **État moderne**, notamment par le perfectionnement de l'administration fiscale et la modernisation de l'armée. La figure royale victorieuse consolide la cohésion du royaume qui retrouve son intégrité territoriale au milieu du XV^e siècle. Le **sentiment national** s'ancre durablement.

Au XVI^e siècle, le pouvoir royal continue de se renforcer, notamment sous François I^{er} (1515-1547) qui rattache **la Bretagne** au royaume en 1532. **L'ordonnance de Villers-Cotterêts (1539)** impose le français comme langue officielle, administrative et juridique. L'État modernise parallèlement son organisation administrative en créant des cours souveraines, dont les parlements, qui combinent fonctions financières et judiciaires. Ces institutions, au nombre de sept à la fin du XVI^e siècle, servent de relais au pouvoir central, au même titre que les états provinciaux, assemblées représentatives des notables locaux.

3) Les XVII^e et XVIII^e siècles : la décisive consolidation frontalière

Le pouvoir royal se **centralise** à Versailles et Paris. Il consolide l'unité territoriale du royaume en fixant et militarisant ses **frontières**. Le **traité de Westphalie** (1648) inaugure un droit international visant à stabiliser les frontières en Europe. La France, sous **Louis XIV** (1643-1715) et son maréchal Vauban, fortifie ses frontières du Nord et du Nord-Est. Le traité des Pyrénées (1659) fixe la frontière avec l'Espagne et annexe l'Artois et le Roussillon. Louis XIV conquiert également la Flandre (1668), la Franche-Comté (1679) et l'Alsace (1697). Sous **Louis XV** (1715-1774), la Lorraine (1766) et la Corse (1768) rejoignent le royaume.

Le XVIII^e siècle voit par ailleurs une amélioration du **réseau routier** royal et une réduction progressive des temps de transport, par exemple entre Paris et Marseille, qui passent d'environ 12 jours en 1765 à 7 jours en 1780.

C. De la Révolution française au XXI^e siècle : élaboration des frontières actuelles, intégration nationale et ouverture mondiale

1) La Révolution et l'Empire : un territoire français de dimension européenne

La période révolutionnaire, qui débute en 1789 avec la Révolution puis se poursuit sous le Consulat (1799-1804) et l'Empire napoléonien (1804-1815), marque une rupture majeure dans l'histoire de la France. Dès 1792, l'État révolutionnaire affirme le principe d'unité et d'indivisibilité de la République, combattant les particularismes régionaux au nom des valeurs de 1789 : droits de l'homme, égalité, souveraineté nationale. La Révolution instaure les concepts de **nation** et de **citoyenneté**, fondements de l'État-nation moderne, qui se diffuse ensuite en Europe via les conquêtes napoléoniennes.

Sans rompre totalement avec l'Ancien Régime, la Révolution renforce la **centralisation** du pouvoir, désormais concentré à Paris. À partir de 1792, la France entre dans un **cycle guerrier** contre plusieurs puissances européennes, remportant des victoires et réalisant des annexions territoriales, notamment sur la rive gauche du Rhin, fondées sur l'idée des « frontières naturelles ». Elle crée en 1798 la **conscription** pour soutenir l'effort militaire. Napoléon, devenu empereur en 1804, étend considérablement le territoire français, imposant son hégémonie sur une grande partie de l'Europe avec 130 départements à son apogée en 1812. Après sa défaite en 1815, le Congrès de Vienne annule ces conquêtes et redessine les frontières européennes.

2) Le temps de l'intégration nationale aux XIX^e et XX^e siècles

Au XIX^e siècle et au début du XX^e siècle, la France intègre progressivement ses **territoires ruraux** jusque-là isolés, surtout grâce à la Troisième République qui promeut l'unité nationale. Les chemins de fer, l'électricité, le service militaire et l'école républicaine favorisent ce rapprochement. Ce processus s'achève dans les années 1950-1960 avec la modernisation de l'agriculture et l'exode rural, mais qui entraîne aussi la désertification de certaines campagnes.

Territorialement, la France conserve des frontières très proches de celles de 1715, avec seulement quelques acquisitions (Comtat Venaissin en 1791, Savoie et Nice en 1860) et les changements liés à l'Alsace-Moselle entre 1871 et 1945. Aujourd'hui, les frontières ne posent plus de litiges, excepté quelques zones dans les Alpes et les Pyrénées. Avec ses territoires d'outre-mer et en incluant les frontières maritimes, la France borde **une quarantaine pays**, dont huit en métropole (en incluant Andorre et Monaco).

3) *Élargissement des horizons et projection mondiale depuis les colonisations*

La France a connu **deux grandes phases de colonisation** :

- Aux XVII^e et XVIII^e siècles, elle construit un premier empire colonial en Amérique du Nord, dans les Caraïbes et dans l'océan Indien, enrichi par le commerce triangulaire et l'esclavage. Elle perd la plupart de ces colonies au XVIII^e siècle, notamment face à l'Angleterre.
- Au XIX^e siècle, la colonisation reprend avec le début de la conquête de l'Algérie en 1830. Le second empire colonial, centré surtout sur l'Afrique et l'Asie, devient le deuxième plus grand au monde. Il s'effondre après la Seconde Guerre mondiale avec la décolonisation, dont l'indépendance de l'Algérie en 1962.

Aujourd'hui, la France conserve des **territoires d'outre-mer**, héritage de ces trois siècles de colonisation, aux caractéristiques particulières.

ZOOM-Notion

Les enjeux stratégiques et militaires de la France dans le monde

La France est aujourd'hui une puissance militaire mondiale, capable d'intervenir sur plusieurs théâtres grâce à une armée professionnelle, une dissuasion nucléaire indépendante et une industrie de défense complète. Le budget de la défense est d'environ 60 milliards d'euros annuels, en progression ces dernières années. Le pays doit toutefois adapter son modèle face à des contraintes budgétaires, géopolitiques et opérationnelles croissantes.

Le premier pilier de sa puissance est la dissuasion nucléaire, construite depuis le général de Gaulle dans les années 1960, avec environ 290 têtes nucléaires déployées par quatre SNLE (sous-marins nucléaires lanceurs d'engins) et des avions Rafale. Elle garantit l'autonomie stratégique du pays et son rang international.

Le second pilier est la capacité de projection, qui permet de déployer rapidement des forces loin du territoire national. La France peut engager plusieurs dizaines de milliers de soldats, mais ses opérations récentes mobilisent plutôt entre 10 000 et 15 000 militaires simultanément. Cette capacité repose sur des moyens uniques en Europe (porte-avions Charles de Gaulle, aviation de transport, bases en outre-mer).

Les opérations extérieures (« opex ») ont évolué. Après les grandes interventions en Afrique sahélienne comme Barkhane entre 2014 et 2022 (jusqu'à 5 000 soldats), la France réduit désormais ses engagements lourds et privilégie des opérations plus

ciblées et multilatérales (dans le cadre de l'OTAN et de coalitions) comme l'opération Chammal démarrée en 2014 dans le cadre de la coalition internationale contre le groupe « État islamique » (Daech).

Sur le plan stratégique, la France fait face aujourd'hui au retour des conflits de haute intensité (guerre en Ukraine depuis 2022), à la montée des menaces hybrides (cyberattaques, désinformation, drones) et à la compétition entre grandes puissances notamment dans l'indopacifique.

III. La France, un objet géographique ancien mais sans cesse renouvelé

Problématique

Pourquoi la France s'est-elle imposée dès la fin du XIX^e siècle comme un objet d'étude privilégié pour les géographes ?

Depuis la fin du XIX^e siècle, la géographie est reconnue comme une science au même titre que l'histoire ou la sociologie. Elle a beaucoup évolué dans ses méthodes et ses approches des sociétés humaines dans l'espace. Ces évolutions ont donné lieu à d'importants débats, aussi bien parmi les géographes qu'avec d'autres disciplines. Ces discussions relèvent de l'**épistémologie**, c'est-à-dire la réflexion sur la nature, les concepts et les méthodes d'une science.

A. La France au cœur de l'école française de géographie de la fin du XIX^e siècle aux années 1960

L'« école française de géographie », dite aussi « classique », émerge dans les années 1870-1880, quand la géographie devient une discipline universitaire à part entière. Influencée par **Paul Vidal de la Blache**, elle se structure autour de l'étude des paysages, de la géographie physique et d'une forte attention portée à la France. Ce tournant s'explique notamment par le traumatisme de la défaite de 1870-1871 : un rapport des géographes Levasseur et Himly pointe alors les lacunes des élèves en géographie, discipline jugée essentielle pour former des citoyens patriotes. L'État lance alors une série de

réformes : généralisation de l'enseignement de la géographie, création de programmes et de manuels, recrutement de professeurs via l'agrégation d'histoire. Une agrégation de géographie est créée en 1943.

Cet essor scolaire s'accompagne d'une **production scientifique soutenue**, à destination des enseignants et du grand public. Des ouvrages, atlas et revues voient le jour, dont les *Annales de géographie* (1891). Vidal de la Blache joue un rôle majeur, notamment avec son *Tableau de la géographie de la France* (1903), considéré comme fondateur. Son influence, portée par ses élèves, s'impose jusqu'aux années 1960.

Cette période dite « classique » repose sur plusieurs caractéristiques : domination de la géographie régionale (souvent française), peu de théorisation, forte dimension descriptive centrée sur **les paysages**, séparation marquée entre géographie physique et géographie humaine, cette dernière restant longtemps marginale.

B. Une rupture épistémologique majeure dans les années 1970

La géographie française devient de plus en plus routinière et refermée sur elle-même, peu ouverte aux influences extérieures. À l'inverse, dans d'autres pays comme les États-Unis, des **approches plus sociales** émergent dès le début du siècle, notamment sous l'influence de **l'école de Chicago**. En France, ces évolutions ne s'imposent qu'à partir des années 1970. L'école vidalienne est alors remise en question, dans un contexte intellectuel marqué par Mai 68. Une **nouvelle génération de géographes** renouvelle la discipline, crée des revues comme *L'Espace géographique* (1972), *EspaceTemps* (1976) ou *Mappemonde* (1986), et développe une géographie davantage critique et sociale. **Yves Lacoste**, en réhabilitant la géopolitique avec la revue *Hérodote* (1976), contribue à cette rénovation.

La manière d'étudier la France évolue aussi. Fini les descriptions longues et physiques du territoire : les nouveaux géographes, comme **Roger Brunet**, introduisent l'**analyse spatiale**, la **systémique** et de nouveaux concepts (centres/périphéries, mondialisation, métropolisation). La dimension sociale et culturelle des territoires est davantage prise en compte, comme dans les travaux d'**Armand Frémont** (*La région, espace vécu*, 1976) ou de **Jean-Robert Pitte** sur la gastronomie et la viticulture.

Mais cette rupture provoque **tensions et divisions** : les géographes formés à l'école classique résistent souvent à ces changements, entretenant la séparation entre géographie physique et humaine. On parle ainsi d'une « crise » de la géographie, qui traverse la discipline jusqu'à la fin des années 1990, et dont les effets se font parfois encore sentir aujourd'hui.

C. Aujourd'hui, une approche sans cesse renouvelée du territoire français

La géographie de la France, très présente dans l'enseignement et les concours, s'est renouvelée ces quinze dernières années sous l'effet des profondes mutations territoriales. Les géographes analysent aujourd'hui une large gamme de **problématiques contemporaines** : inégalités socio-spatiales, marginalités, discriminations, usage différencié de l'espace selon le genre, environnement, mondialisation, géographie électorale ou rapports de puissance. Ces évolutions se reflètent notamment dans la réforme de l'agrégation externe de géographie de 2002. Elle a remplacé les anciennes épreuves cloisonnées par des épreuves plus transversales : « géographie thématique », « géographie des territoires » et un commentaire de documents autour des « concepts et méthodes », selon trois options (« Espaces, territoires, sociétés », « Milieux et environnement », « Aménagement »). Cette réforme a été saluée pour sa modernité et son adéquation avec les nouveaux enjeux scientifiques.

La discipline montre ainsi sa capacité d'adaptation sans renier ses fondements. Si l'ouverture aux sciences sociales est bénéfique, le géographe doit toutefois garder pour repères centraux **l'étude de l'espace et du territoire, y compris dans leurs dimensions physiques**. L'analyse des phénomènes sociaux demeure indispensable, mais le géographe ne doit pas pour autant céder à la tentation de se transformer en sociologue.

Vocabulaire

- **Approche multiscalaire** : méthode d'analyse des phénomènes géographiques aux différentes échelles spatiales (locale, régionale, nationale, continentale, mondiale).
- **Continuité territoriale** : principe d'aménagement du territoire qui vise à garantir l'égalité d'accès de tous les habitants aux services publics et aux opportunités économiques, quelle que soit leur localisation géographique. Elle fait l'objet d'une politique spécifique en Corse et en outre-mer.
- **Échelles temporelles (temporalités)** : différentes périodes de temps prises en compte pour analyser un phénomène ou un processus géographique (court terme, moyen terme, long terme). Cette tripartition avait été théorisée par l'historien Fernand Braudel dans sa thèse publiée en 1949 consacrée à la Méditerranée au XVI^e siècle (« l'événement », « la conjoncture », « la longue durée »).
- **Espace** : portion quelconque de la surface terrestre.
- **France continentale** : France métropolitaine* sans la Corse.
- **France métropolitaine** : territoire européen de la France, incluant la Corse et l'ensemble des îles.

- **Géographie** : science qui étudie l'espace dans lequel vivent les sociétés humaines et la manière dont ces sociétés aménagent, transforment et organisent l'espace.
- **École épistémologique** : courant de pensée qui regroupe des chercheurs qui partagent une même manière de concevoir leur discipline.
- **École vidalienne ou classique** : courant épistémologique fondé par Paul Vidal de la Blache à la fin du XIX^e siècle et demeuré hégémonique jusqu'aux années 1960. Il est centré sur l'analyse des rapports des sociétés humaines avec leurs milieux physiques.
- **Épistémologie** : réflexion philosophique sur une science, ses objets d'étude, ses concepts et ses notions, autrement dit sur la manière dont les savoirs sont produits et discutés.
- **État** : entité politique et juridique constituée d'un territoire délimité par des frontières, d'une population et d'un pouvoir institutionnalisé (système politique).
- **État-nation** : nation* établie sur un territoire commun et unifié : les Français sont regroupés dans un seul et même État.
- **Francophonie** : ensemble des personnes, des institutions et des territoires qui utilisent la langue française comme langue maternelle, langue officielle, langue administrative ou langue d'usage courant.
- **Frontière** : limite juridique, administrative et politique qui délimite la zone de souveraineté d'un État.
- **Nation** : groupe humain uni par des caractéristiques communes fondamentales (langue, histoire, mode de vie, organisation politique) et qui manifeste une volonté de vivre ensemble sur un territoire unifié.
- **Nationalité** : lien juridique qui rattache officiellement une personne à un État, dont elle possède la nationalité et dont elle bénéficie de la protection.
- **République** : régime politique qui repose sur la séparation des pouvoirs et dans lequel le chef de l'État n'est pas héréditaire mais élu.
- **Territoire** : espace qui a été approprié par une société humaine, qui l'a borné par des frontières, habité, aménagé, transformé.
- **Territorialisation** : processus par lequel un espace devient territoire, c'est-à-dire un espace approprié, aménagé, organisé et contrôlé par des acteurs (État, entreprises, groupes sociaux, citoyens).

Pour aller plus loin

Sélection bibliographique

BAUD Pascal, BOURGEAT Serge, BRAS Catherine, *Dictionnaire de Géographie*, Paris, Hatier, 2022 (rééd.).

BAVOUX Jean-Jacques, *La géographie. Objets, méthodes, débats*, Paris, Armand Colin, 2016 (rééd.).

CLERC Pascal (dir.), *Géographies. Épistémologie et histoire des savoirs sur l'espace*, Paris, Armand Colin, 2019 (rééd.).

SIERRA Philippe (dir.), *La géographie : concepts, savoirs et enseignements*, Paris, Armand Colin, 2023 (rééd.).

Ressources en ligne

<https://www.geoportail.gouv.fr/>

Site de « Géoportail » : nombreuses ressources numériques gérées par l'IGN pour découvrir la France et ses territoires.

<http://geoconfluences.ens-lyon.fr>

Site de « Géoconfluences », devenu incontournable pour les étudiants et les enseignants en géographie.

La France : un territoire construit et aménagé

L'essentiel à retenir

- Riche d'une longue histoire, le territoire français est découpé, parcouru par de multiples maillages politico-administratifs conçus pour l'administrer. Ils fonctionnent de manière multiscalaire, à plusieurs échelles spatiales : communes, départements, régions, dont le rôle s'est considérablement accru avec la décentralisation.
- C'est aussi un territoire densément aménagé. Si l'État a joué historiquement un rôle capital, il s'est progressivement désengagé depuis les années 1970, au profit de l'échelle locale et de l'échelle européenne. Les enjeux de ces politiques d'aménagement sont aujourd'hui cruciaux : équité territoriale, cohésion sociale, protection environnementale, prise en compte des risques, compétitivité économique dans un contexte de mondialisation.
- Il en résulte une organisation territoriale complexe, marquée par le développement de nouveaux déséquilibres notamment au profit des métropoles, et à l'intérieur même de celles-ci, à des échelles locales très fines.

Chiffres clefs

- 35 000 communes en France.
- Environ 350 « pays ».
- 21 « métropoles » (au sens administratif).

Principales dates

- **1790** : création des communes et des départements
- **1947** : *Paris et le désert français* (J.-F. Gravier)
- **1955** : création des régions
- **1963** : création de la DATAR
- **1982-83** : début de la décentralisation (lois Defferre)
- **1992** : « Agenda 21 » au sommet de la Terre de Rio
- **2003** : « acte II » de la décentralisation
- **2014** : « acte III » de la décentralisation, création des métropoles (au sens administratif)
- **2018-19** : mouvement des « Gilets jaunes »
- **2022** : loi 3DS (« acte IV » de la décentralisation)
- **2023 et 2024** : mouvements des agriculteurs « en colère »

Savoir localiser

- Les 13 régions administratives de métropole et les 5 d'outre-mer.
- Les 101 départements.
- Paris et les principales métropoles régionales.
- La ligne (fictive) Le Havre / Marseille.

Mise au point épistémologique

D'une approche institutionnelle à la prise en compte des acteurs spatiaux

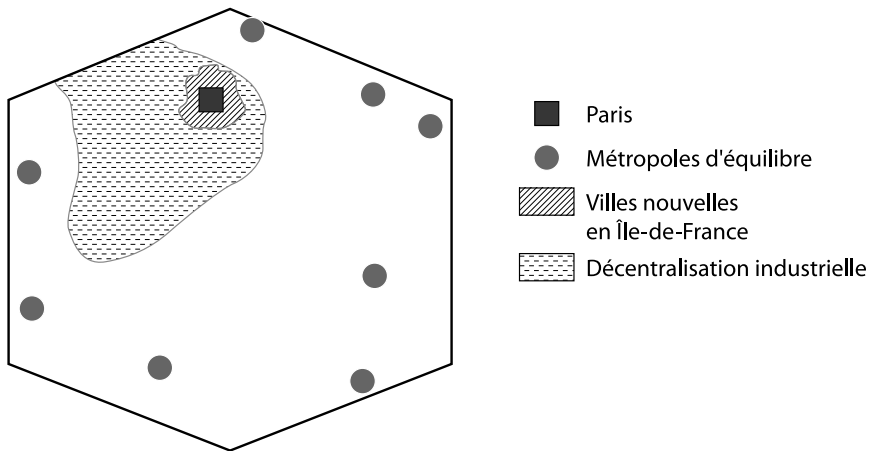
L'aménagement du territoire a d'abord été étudié par les urbanistes et les économistes, en première ligne parmi les nombreux experts recrutés par les gouvernements de la IV^e puis de la V^e République. Les géographes n'ont été alors que très peu sollicités. Ils ont en revanche commencé à étudier scientifiquement les aménagements massifs des années 1960 compte tenu de leurs impacts sur l'organisation territoriale (la touristification du Languedoc par exemple), mais aussi les choix politiques faits à ce moment-là (atténuation du poids de Paris, décentralisation). Ces premières études ont eu tendance à se focaliser sur la dimension institutionnelle et sur les impacts en termes de paysages et de retombées économiques. C'est seulement à partir des années 1990 que les géographes mettent la focale sur les acteurs spatiaux, envisagés dans toute leur diversité (y compris les

citoyens) et dans une logique multiscale (diversité des échelles spatiales, du local au national et au supranational). Ils analysent ainsi les conflits d'usages, qui se multiplient, ainsi que la montée des préoccupations environnementales et sociales (émergence du développement durable). C'est pour mettre en évidence cette diversité des acteurs, des échelles et des enjeux que l'aménagement du territoire est aujourd'hui davantage mis à l'infinif (« aménager ») et au pluriel (les territoires).

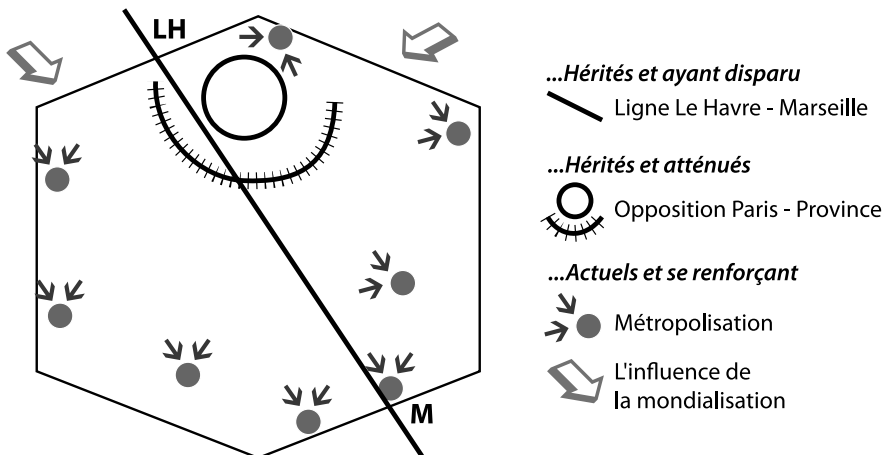
Schémas

Repères cartographiques

Les politiques d'aménagement pour limiter le poids de Paris



Les principaux déséquilibres du territoire...



Introduction

« L'aménagement du territoire est l'instrument d'une démocratie moderne ».
(Philippe Lamour, *60 millions de Français*, 1967).

Le territoire français actuel résulte d'un long processus historique de **territorialisation**, marqué par l'appropriation et l'aménagement de l'espace. Si la monarchie a amorcé cette logique, c'est la République, surtout au XX^e siècle, qui a mis en œuvre une véritable politique d'**aménagement du territoire**, avec pour objectifs de réduire les déséquilibres spatiaux, d'améliorer l'accessibilité, de soutenir les espaces en difficulté, d'insérer la France dans la mondialisation et de promouvoir un développement durable. Ces politiques ont permis d'atténuer certaines disparités (Paris/province, Est/Ouest), mais d'autres se sont accentuées sous l'effet de la **mondialisation** et de la **métropolisation**. Les métropoles concentrent les richesses et les fonctions stratégiques, mais sont elles-mêmes traversées par de fortes inégalités à des échelles locales.

L'aménagement du territoire se caractérise par une **diversité d'acteurs spatiaux** : dominant jusqu'aux années 1970, **l'État n'a plus le monopole aujourd'hui**, parce qu'il s'est désengagé vers l'échelle locale, au profit des collectivités territoriales (décentralisation), ainsi que vers l'échelle européenne (Union européenne), tandis que la société civile est de plus en plus exigeante. Les conflits d'usages et d'aménagement sont de plus en plus nombreux, avec des **jeux d'acteurs complexes**. En d'autres termes, les paradigmes ont beaucoup évolué depuis le milieu du XX^e siècle : l'aménagement du territoire est passé d'une logique d'équipement et de mise en valeur à une logique de durabilité et de sobriété foncière.

Problématique du chapitre
Comment et pourquoi le territoire français est-il aménagé ? Comment expliquer le nombre croissant des acteurs et la diversité des échelles spatiales ?

I. Un territoire découpé : la diversité des maillages territoriaux

Problématique

Pourquoi le découpage administratif du territoire, héritier de longs siècles d'appropriation, permet-il de l'administrer ? Ce découpage peut-il encore évoluer ?

A. Découper le territoire pour le contrôler et l'administrer

Pour être gouverné et administré, un territoire doit être découpé par les autorités politiques. Il s'agit de **découpages administratifs et institutionnels**, qui fonctionnent à toutes les échelles spatiales, depuis le niveau national jusqu'à l'échelon local. Le pouvoir politique a toujours créé, de tout temps, des découpages administratifs pour gérer ses territoires : l'Empire romain était divisé en provinces, elles-mêmes subdivisées en circonscriptions fiscales ; le royaume de France sous les Capétiens était divisé en bailliages (dans le nord) et en sénéchaussées (dans le Midi), puis en une quinzaine de provinces à l'époque moderne ; le royaume d'Angleterre a été dès le Moyen Âge divisé en comtés. La liste pourrait évidemment être beaucoup plus longue, mais ces quelques exemples montrent que chaque découpage correspond à **une échelle** d'action (locale, régionale, nationale) et à un **acteur** disposant d'un ensemble de compétences déléguées par l'État : le gouverneur à la tête d'une province de l'Empire romain, le bailli ou le sénéchal dans la France capétienne, le gouverneur aujourd'hui à la tête des États des États-Unis ou encore le préfet et le conseil départemental à la tête des départements en France.

Ces découpages servent aussi à l'exercice de la **citoyenneté politique** car ils sont utilisés pour élire, directement ou indirectement, un certain nombre de représentants du peuple : le conseil municipal à l'échelle communale ou encore le conseiller départemental et le député dans le cadre du département. La **Révolution française** a joué un rôle important dans le processus de découpage du territoire car elle a créé les **communes** et les **départements** (subdivisés en cantons), dans sa volonté de rompre avec les découpages territoriaux de la monarchie et pour promouvoir le principe d'égalité des citoyens. Mais cette organisation administrative reflète également une forte centralisation. L'État révolutionnaire a eu une conception très hiérarchique voire autoritaire du rapport entre Paris et la province, cette dernière n'ayant aucune autonomie et devant diffuser et appliquer les directives venues du pouvoir politique central.

La création des départements en 1790, puis celle des préfets par Napoléon Bonaparte en 1800, traduit bien cette tendance centralisatrice : le département est conçu comme un échelon d'exécution des décisions venues de Paris. C'est ce que l'on nomme aussi le « **jacobinisme** » ou une tendance « jacobine », du nom des Jacobins désignant les principaux partisans de la Révolution.

B. Le « millefeuille » institutionnel : l'entrecroisement des échelles spatiales

Tableau. Le découpage politico-administratif du territoire français : un système par échelles

Échelle	Découpage politico-administratif	Compétences et fonctions (exemples)
Locale	Les communes (35 000)	– Urbanisme (Plans locaux d'urbanisme). – Enseignement (écoles primaires). – Action culturelle (bibliothèques municipales, musées municipaux...).
	Les regroupements de communes : EPCI (intercommunalité)	– Urbanisme. – Gestion de différents services (distribution de l'eau, transports scolaires, collecte des déchets...). – Logement social.
	Les métropoles	Fusion des intercommunalités et élargissement des compétences (récupérées aux départements et aux régions)
Infra-régionale	Les départements (101), divisés en cantons (plus de 4 000)	– La représentation de l'État : préfetures (préfets) et sous-préfetures (sous-préfets). – Le département en tant que collectivité territoriale disposant d'une autonomie : conseil départemental dirigé par un exécutif (président) et disposant de représentants élus, d'un budget et menant une politique à l'échelle départementale (gestion des collèges ou des routes départementales par exemple).
Régionale	Les régions (13 en métropole et 5 en outre-mer)	– La représentation de l'État : préfecture de Région (un préfet) – La région en tant que collectivité territoriale disposant d'une autonomie : conseil régional dirigé par un exécutif (président) et disposant de représentants élus, d'un budget et menant une politique à l'échelle régionale (gestion des lycées par exemple).
Nationale	L'État	Ensemble des fonctions régaliennes